



Succession avec enfant issu 1er mariage

Par **Lalylaly**, le **28/08/2016** à **00:54**

Bonjour, mon père vient de décéder. Il s'était remarié et il y aurait eu une donation au dernier des vivants. Il n'a pas eu d'enfant de ce second mariage. Ils sont propriétaires d'une maison et il doit y avoir plusieurs comptes en banque mais je ne sais pas les montants. Si j'ai bien compris je n'aurai aucun droit sur l'argent placé en banque sauf à la mort de son épouse actuelle si elle n'a pas tout dépensé? Et concernant la maison comment ça se passe? En vous remerciant

Par **youris**, le **28/08/2016** à **10:59**

bonjour,
la réponse dépend de ce que contient la donation au dernier vivant.
salutations

Par **Lalylaly**, le **28/08/2016** à **12:32**

Bonjour,
Comme je l'ai dit il y a de l'argent sur des comptes et une maison

Par **youris**, le **28/08/2016** à **18:46**

ce n'était pas ma question qui portait sur les clauses contenues dans la donation au dernier vivant, on peut donner l'usufruit de tous les biens ou de certains biens, ou la nue-propriété de certains biens ou de tous les biens, ou la pleine propriété de tous les biens ou de certains biens.